

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

RÉGION : Date de l'envoi du dossier :

EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (session d'examen au titre de 2024)
Arrêté du ministère de la Culture du 23 juillet 2019 modifié

DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir en lettres capitales

NB : Chaque rubrique ci-dessous doit obligatoirement être remplie, y compris l'adresse e-mail et le numéro de téléphone où le candidat est joignable (*)

Danse classique Danse contemporaine Danse jazz

NOM de naissance :

NOM d'usage (s'il y a lieu) :

PRÉNOM:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL | _____ | VILLE :

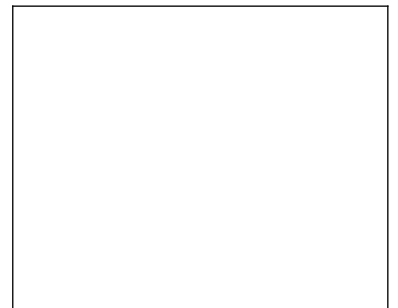
PAYS : TÉLÉPHONE(*) : |_|_|_|_|_|_|_|

COURRIEL :(*).....@.....

Pour les mineurs, personne à contacter en cas d'urgence :

Niveau scolaire :

Photo



Études chorégraphiques suivies :

Ville et Pays	Nom de l'établissement	Diplôme (s) (à préciser s'il y a lieu)	Année d'obtention	Options

Je soussigné (e).....

M'engage à participer à l'examen d'aptitude technique dans l'option choisie ci-dessus.

Pièces requises pour chaque option présentée : merci de vous reporter aux indications de la notice explicative.

- Une photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité (recto-verso s'il s'agit de la carte nationale d'identité).
- Pour les candidats n'étant pas de nationalité française : un document officiel avec photo justifiant leur identité.
- Pour les candidats n'ayant pas atteint la majorité, une autorisation parentale ou du tuteur légal.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de trois mois.
- Le cas échéant, une demande d'aménagement d'épreuve avec justificatifs.
(candidats de plus de 35 ans en classique ou de plus de 40 ans ou candidats en situation de handicap).
- Le cas échéant, l'attestation de réussite à l'admissibilité lors de la session 2023 permettant l'accès direct à la phase d'admission.
- Un chèque **signé** de 50 € au titre des droits d'inscription, établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat.
ATTENTION : Pour le centre d'examen **isdaT**, le chèque doit être libellé à l'ordre du « **Trésor Public** ».
Pour les candidats établis à l'étranger : paiement uniquement par mandat-cash ou par virement.

Fait à, le.....

Signature :

DOSSIER A RETOURNER AU CENTRE D'EXAMEN
DONT RELÈVE LE CANDIDAT

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.